

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1076

présenté par

M. Juvin, M. Neuder, M. Kamardine, M. Viry, Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Brigand,  
Mme Dalloz, M. Forissier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony, M. Hetzel et M. Bourgeaux

**ARTICLE 30**

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« ayant une même visée thérapeutique »

les mots :

« inscrits au répertoire des génériques ou au répertoire des biosimilaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En conformité avec l'étude d'impact, le présent amendement vise à préciser les classes de médicaments susceptibles d'être concernées par la procédure de référencement.